

2024-1378
2024-06-04

BROCHURE

**ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE**

GROUPE 1B INSECTICIDE



**DANGER
POISON**

**IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**AGRICOLE
NON DESTINÉ À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

PRINCIPE ACTIF :

Acéphate (O,S-diméthyl acétylphosphoramidothioate)..... 97 %

N° D'HOMOLOGATION : 29499

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 580 grammes à 5 kg

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

**UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET. UTILISER UNIQUEMENT EN RESPECTANT LES PRÉCAUTIONS, AVERTISSEMENTS ET INSTRUCTIONS SUR L'ÉTIQUETTE. CONSERVER LE PESTICIDE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE. NE PAS METTRE LE CONCENTRÉ OU LE PRODUIT DILUÉ DANS DES CONTENANTS D'ALIMENTS OU DE BOISSONS.

PRÉCAUTIONS

Fatal ou toxique en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact des yeux et de la peau avec le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau ou étangs. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine et animale. Ne pas appliquer dans des conditions prévoyant la dérive possible vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantations susceptibles d'être endommagés ou de leurs cultures rendues impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive.

NE PAS appliquer en pulvérisation foliaire dans les zones résidentielles. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application, y compris à l'intérieur et à l'extérieur des habitations, des écoles, des édifices publics et de tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Lance de pulvérisation à main à pression mécanique

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. En outre, un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides DOIT être porté.

Tout autre équipement

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application en cabine fermée.

Pour l'application du produit au moyen d'un équipement manuel à une hauteur supérieure aux hanches, y compris au-dessus de la tête, il faut porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques comprennent les suroîts (Sou'Wester), les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou les chapeaux imperméables à large bord avec un capuchon et une protection suffisante du cou.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par les résidus présents sur ou dans les feuilles, le pollen et le nectar des cultures et des mauvaises herbes en fleur. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter les applications lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement, plus précisément dans le couvert végétal contenant les mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document d'orientation [Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion](#) affichées dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web Canada.ca (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions et le calendrier d'application propre à la culture.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Pour les applications sur les cultures qui sont très attractives pour les insectes pollinisateurs (canneberges et plantes ornementales cultivées à l'extérieur, à l'exception des conifères), ou si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation :

NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture ou pendant les neuf (9) jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. S'il faut procéder à une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas.

Afin de réduire la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement à partir des zones traitées, éviter d'appliquer le produit aux endroits présentant une pente modérée ou abrupte ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sableux) ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition dangereuse, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans les cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert une voie aérienne et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DÉCONTAMINATION

NOTE : L'hydroxyde de calcium, les oxydants (hypochlorites) et autre matériau alcalin NE DOIVENT PAS être utilisés dans les procédures de nettoyage. Les déversements d'**ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE – INSECTICIDE SYSTÉMIQUE (« ORTHENE 97% SG »)** doivent être ramassés à la pelle et déposés dans des contenants jetables. Si **ORTHENE 97% SG** est déversé, épandre un absorbant d'argile lourde sur le produit déversé. Ramasser à la pelle et déposer dans un contenant jetable.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Vider complètement le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac vide impropre à toute autre utilisation.
3. Éliminer le sac conformément aux exigences provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ET LIMITATIONS

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer dans les serres, sauf sur les plantes ornementales (y compris les roses).

Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, NE PAS l'appliquer avec un pulvérisateur à jet porté ou un brumisateur.

NE PAS appliquer avec de l'équipement aérien.

Lorsque le produit est utilisé dans une serre, NE PAS l'appliquer à l'aide d'un brumisateur/pulvérisateur à jet porté ou d'un nébulisateur portatif.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons:

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les traitements localisés au moyen d'un équipement à main, par bassinage du sol ou par incorporation dans le sol.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la rive les plus rapprochés sous le vent des habitats d'eau douce qui sont sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :	
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	plus 1 m
Pulvérisateur agricole	Tabac	1	0

Pour les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pour y effectuer des activités pendant les intervalles précisés dans le tableau Délais de sécurité et délais d'attente avant la récolte ci-dessous.

Suppléments

Ce produit peut être mélangé en cuve avec Ohm ou Wave comme application post-levée pour les seules cultures inscrites à la fois sur l'étiquette de ce produit et celles indiquées sur les étiquettes Ohm ou Wave.

DOSES D'APPLICATION MAXIMALES, NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE ET INTERVALLE MINIMUM ENTRE LES APPLICATIONS

Plante	Dose d'application maximale (grammes du produit/ha)	Nombre maximum d'applications par année	Intervalle minimum entre les applications (jours)
Poivrons d'Amérique	850	2	14
Choux de Bruxelles	580	2	14
Choux	580	2	14
Chou-fleur	580	2	14
Laitue pommée	580	2	14
Céleri	580	2	14
Maïs sucré	580	2	14
Maïs de semence	580	2	14
Plantes ornementales, arbres et fleurs coupées (en serre et à l'extérieur)	657	2	7

DÉLAIS DE SÉCURITÉ (DS) ET DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)

Culture	Activité après traitement	DS et/ou DAAR
Chou-fleur, chou de Bruxelles, chou	Récolte*	28 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Céleri	Récolte*	21 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Laitue pommée	Récolte*	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Poivron	Récolte*	7 jours
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Canneberges	Récolte à la main (ratissage)	5 jours
	Récolte mécanique	12 heures
	Toutes les autres activités	12 heures

Maïs de semence	Écimage à la main	13 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs sucré	Récolte*	21 jours

Culture	Activité après traitement	DS et/ou DAAR
	Toutes les autres activités	12 heures
Amélanthes	Récolte*	11 months
	Toutes les autres activités	12 heures
Tabac (semis)	Toutes les activités	12 heures
Tabac (plants matures)	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	6 jours
	Récolte*	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Semis de tomates	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales, plantes non destinées à la vente de fleurs coupées (cultivées à l'extérieur)	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	11 jours
	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales destinées à la vente de fleurs coupées (cultivées à l'extérieur)	Récolte manuelle, taille manuelle (feuillage complet), éboutonnage	7 jours
	Toutes les autres activités (déplacement de plantes cultivées en pots, désherbage manuel, dépistage, plantation/repiquage, taille manuelle [feuillage minimal], pincement, support/tuteurage, et activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage)	12 heures
Arbres (conifères et essences à feuilles caduques) Application foliaire	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	7 jours
	Récolte(arbres de Noël)	5 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Plantes ornementales, plantes non destinées à la vente de fleurs coupées (cultivées en serre)	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales destinées à la vente de fleurs coupées (cultivées en serre)	Récolte manuelle, taille manuelle (feuillage complet), éboutonnage	2 jours
	Toutes les activités (déplacement de plantes cultivées en pots, désherbage manuel, dépistage, plantation/repiquage, taille manuelle [feuillage minimal], pincement, support/tuteurage)	12 heures

**Les DS et les DAAR pour la récolte comprennent toutes les méthodes de récolte (manuelle, mécanique et avec assistance mécanique).

Pour les zones non cultivées, **NE PAS** entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

MODE D'EMPLOI POUR LES PLANTES DE GRANDE CULTURE

Répéter l'application en cas de nouvelle infestation, avec un maximum de deux applications/année sur chaque culture, à moins qu'il soit indiqué autre chose dans le tableau. L'intervalle minimum entre les applications est de 14 jours, à moins d'indications contraires dans le tableau.

Toxique pour les abeilles:

Pour les canneberges: **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture ou pendant les neufs (9) jours précédant la floraison.

Pour toutes les autres cultures : Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. S'il faut procéder à une application pendant la période de floraison, appliquer le produit le soir, quand la plupart des abeilles ne butinent pas. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture ou pendant les neuf (9) jours précédant la floraison de la culture.

Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent. Répéter en cas de réinfestation.

Culture	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Chou pommé, chou de Bruxelles, chou-fleur	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	580 g/ha	Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités.
Laitue pommée (croquante seulement)	Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, puceron vert du pêcher	580 g/ha	Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Ne pas donner les déchets végétaux à manger aux animaux ni les laisser brouter dans les secteurs traités.
Céleri	Puceron vert du pêcher, punaise terne	580 g/ha	Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau, au moyen de matériel d'application au sol seulement. Appliquer lorsque le seuil économique d'intervention est atteint.
Maïs (sucré, de semence)	Pyrale du maïs	580 g/ha	Utiliser avec 220 à 1 000 L de bouillie au moyen de matériel classique d'application au sol. Employer la dose élevée seulement en cas d'une infestation importante. Pour la pyrale du maïs, appliquer lorsque le dénombrement des masses d'œufs indique que les populations atteignent le seuil économique d'intervention. Ne pas donner le fourrage de maïs sec ou vert aux animaux.
Amélanchier (non fructifère)	Puceron lanigère de l'orme	6,57 g/10 L d'eau	Application par injection dans le sol : Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme dans les plants d'amélanchier non fructifères. Peut s'utiliser dans les trois premières années d'établissement. Appliquer

Culture	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			une fois par année à la mi-juillet ou au début d'août. Mélanger 6,57 g produit/10 L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige.
Amélanchier (fructifère)	Puceron lanigère de l'orme, puceron lanigère du pommier	6,57 g/10 L d'eau	Application par injection dans le sol : Pour lutter contre le puceron lanigère de l'orme et le puceron lanigère du pommier dans les plants d'amélanchier fructifères. Appliquer une fois par année à la mi-juillet ou au début d'août une fois la récolte terminée. Mélanger 6,57 g produit/10 L d'eau (équival. à 6,37 g m.a./10 L d'eau). Appliquer 2 L de cette solution par plant. La solution est injectée par un tube à raison de 3 à 5 points d'injection par plant à une profondeur de 12 cm. Pratiquer les injections à 15 cm de la tige. Une dose de 1,3 g de produit par plant et une densité de plantation de 2 000 plants par hectare correspondent à une dose de 2,6 kg/ha.
Poivron (carré) Pour une utilisation à l'extérieur seulement	Puceron vert du pêcher, mouche du piment	580 g/ha	Utiliser avec 225 à 1 650 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Entreprendre le traitement à l'apparition des œufs ou des insectes.
	Pyrale du maïs	850 g/ha	
Tabac (séché à l'air chaud) Pour une utilisation à l'extérieur seulement	Sphinx de la tomate, altise, puceron vert du pêcher	580 à 850 g/ha	Utiliser avec au moins 100 L d'eau au moyen de matériel classique d'application au sol. Choisir la dose de 850 g de produit/ha pour lutter contre les populations établies.
	Ver-gris moissonneur (préplantation)	580 g/ha (traitement de culture-abri) 1160 g/ha (traitement du sol)	Traiter la culture-abri de seigle ou de blé, ou encore le sol en employant au moins 200 L d'eau par ha. Pour un maximum d'efficacité, administrer le traitement à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée, lorsque la température est d'au moins 13°C. Appliquer peu de temps après l'éclosion (milieu à fin-avril, 4 à 5 jours avant les labours). Ne pas utiliser la culture-abri traitée à des fins alimentaires ou pour nourrir des animaux.
	Ver-gris moissonneur (postplantation)	1160 g/ha	Utiliser avec assez d'eau pour bien arroser les plantules. Appliquer à la fin de l'après-midi ou

Culture	ORGANISME NUISIBLE	DOSE (produit)	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
			au début de la soirée.
Tabac Pour une utilisation à l'extérieur seulement	Ver-gris moissonneur, altise de la pomme de terre, mouche des racines, puceron vert du pêcher, thrips	850 à 1315 g/ha	Application dans l'eau de transplantation : Faire une application par saison, au moment de la transplantation. Permet de lutter efficacement pendant les 2 ou 3 semaines suivant la transplantation. Utiliser avec un minimum de 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Ne pas appliquer de cette façon à plus de 1 275 g m.a./ha, en raison du risque de phytotoxicité.
	Larve de taupin	850 g/ha	Application dans l'eau de transplantation : Utiliser avec 1 200 L d'eau de transplantation par ha. Effectuer une application par saison, à la transplantation.
Canneberge	Tordeuse des canneberges	580 g/ha	Un traitement avant la floraison pour lutter contre la première génération de tordeuse des canneberges lorsque le dépistage montre que le nombre d'insectes justifie le traitement. Appliquer dans 225 à 1 650 L d'eau par ha au moyen de matériel classique d'application au sol. Il est possible de faire un second traitement après la floraison si le nombre d'insectes restants le justifie.
Tomate Pour une utilisation à l'extérieur seulement	Vers-gris, altise de la pomme de terre, mouche des racines, larve de taupin, puceron, thrips, doryphore de la pomme de terre	928 g/ha	Application dans l'eau de transplantation : Pour lutter contre les insectes mentionnés pendant environ 2 ou 3 semaines après la transplantation, utiliser avec 2 000 L d'eau par ha. Cette dose d'application suppose une densité de 14 000 plants par ha.

MODE D'EMPLOI SUR LES PLANTES ORNEMENTALES (cultivées en serre et en champ) ET LES ARBRES

ORTHENE 97 % SG contrôle efficacement de nombreux insectes qui infestent les plantes ornementales (à l'extérieur et en serre). **ORTHENE 97% SG** supprime les insectes présents et reste efficace longtemps étant donné qu'il est absorbé systématiquement par les plantes.

Mélanger à fond et pulvériser sur toute la plante, des deux côtés du feuillage. Pulvériser lorsque les insectes sont présents ou dès qu'on note les dommages qu'ils causent. Répéter l'application en cas de nouvelle infestation, avec un maximum de deux applications/année sur la culture. Attendre au moins de sept à dix jours entre les applications.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Toxique pour les abeilles.

Pour les plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères (pin, sapin, genévrier, épinette, thuya, cèdre, pruche, cyprès, if, arbres de Noël vivants) : **NE PAS** appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures ou pendant les neufs (9) jours précédant la floraison.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Dose (produit)

Pulvérisateur à jet projeté: 657 g / 1000 L

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
Abelia, forsythia, mûrier non fructifère, laurier, magnolia	Cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Aulne	Chenille à tente estivale, mineuse, psylles
Alyssum, marguerite	Thrips des fleurs
Thuya occidental	Pucerons, chenille burcicole, tétranyques (sauf celui à deux points)
Frêne	Pucerons, chenille à tente estivale, spongieuse, tinguidé, tenthredes (défoliateur libre : à tête noire du frêne), livrées (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes
Tremble, irésine de Linden, armoise de Steller, amandier rose, cognassier du Japon, gazanie, seringa, aronia, pittosporum, tulipe	Pucerons
Aster	Pucerons, légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, mineuse
Azalée	Pucerons, aleurode des serres, tinguidé, cochenilles

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
	(larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques (sauf celui à deux points)
Vinette, troène, mahonia	Pucerons, aleurode des serres
Bouleau	Pucerons, arpenteuses (du printemps et d'automne), chenille à tente estivale, spongieuse, mineuse, tenthrèdes (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrées (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, chenille à col jaune
Vigne vierge tricuspidée	Cicadelle de la pomme de terre
Prêle des champs, févier épineux	Tétranyques (sauf celui à deux points)
Buis, fusain, hibiscus, nandine, rose de saron	Pucerons, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne, lécanie)
Calendula	Pucerons, légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cicadelle de la pomme de terre, noctuelle verdoyante
Camélia	Aleurode des serres, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques (sauf celui à deux points)
Cèdre	Chenille burcicole, spongieuse,
Aubépine ergot-de-coq	Arpenteuses (du printemps et d'automne). L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Cotonéaster	Pucerons, tinguidé, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Cyprès	Chenille burcicole, (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
Dahlia	Légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), cicadelle de la pomme de terre, tétranyque à deux points
Hémérocalle	Thrips des fleurs, tétranyque à deux points
Deutzia	Pucerons, mineuse
Orme (de Chine ou de Sibérie)	Galéruque de l'orme (larves), chenille à houppes, légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes) sur l'orme de Chine seulement, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie) sur l'orme de Chine seulement
Sapin	Pucerons, chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne, lécanie), chenille à tente estivale, tétranyques (sauf celui à deux points)
Cerisier ornemental	Tordeuse à bandes obliques. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. Livrées (d'Amérique, des forêts). L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Prunier à fleurs	Pucerons, livrées (d'Amérique, des forêts). L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Géranium	Noctuelle verdoyante, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Glaïeul	Thrips des fleurs, thrips du glaïeul
Micocoulier	Psylles, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Aubépine	Pucerons
Pruche du Canada	Spongieuse, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie),

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
	tétranyques (sauf celui à deux points)
Houx	Mineuse, tordeuse à bandes obliques, psylles, chenille à houppes, (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques (sauf celui à deux points)
Hortensia, primevère	Pucerons, tétranyque à deux points
Lierre	Pucerons, cochenilles
Genévrier	Chenille burcicole, cercope des prés, tétranyques (sauf celui à deux points)
Lantanier	Aleurode des serres
Mélèze	Tenthredes (défoliateur libre : diprion de LeConte)
Lilas	Pucerons, mineuse, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Tilleul	Pucerons, chenille burcicole, arpenteuses (du printemps et d'automne). L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. Chenille à tente estivale, chenille à houppes, chenille à col jaune. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Févier	Mineuse
Érable	Pucerons, chenille burcicole, arpenteuses (du printemps et d'automne), spongieuse, cicadelle de la pomme de terre, livrées (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Souci	Thrips des fleurs, mineuse, pyrale du tournesol, tétranyque à deux points

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
Chêne	Pucerons, chenille à tente estivale, tinguidé, mineuse, chenille à col jaune, (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques (sauf celui à deux points)
Pachysandre, phlox	Tétranyque à deux points
Pétunia	Légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, noctuelle verdoyante
Pin	Chenille burcicole, spongieuse, perce-rameau du pin, diprions (défoliateurs libres : diprion de LeConte, diprion du pin sylvestre), chenille à houppes, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques (sauf celui à deux points)
Peuplier	Pucerons, chenille à tente estivale, spongieuse, notodonte marbrée, livrées (d'Amérique, des forêts), chenille à houppes
Pyracantha	Pucerons, tinguidé, chenille à col jaune, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Rhododendron	Tinguidé
Rose (de plein champ)	Pucerons, légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, cercopie des prés, tordeuse à bandes obliques, cécidomyie du rosier, chenille à houppes, (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie), tétranyques
Rose (de serre)	Pucerons, thrips des fleurs, tortrix purpurin,

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
	cécidomyie du rosier, aleurode
Salvia	Pucerons, thrips des fleurs, aleurode des serres
Érable argenté	Arpenteuses (du printemps et d'automne)
Orme rouge	Porte-case
Muflier	Pucerons, légionnaires (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), thrips des fleurs, noctuelle verdoyante
Spirée	Pucerons, tordeuse à bandes obliques
Épinette	Spongieuse, mineuse, diprions (défoliateurs libres : diprion de LeConte, tenthrède à tête jaune de l'épinette), chenille à houppes, tétranyques (sauf celui à deux points)
Sumac vinaigrier	Tordeuse à bandes obliques
Sumac	Psylles
Copalme d'Amérique	Chenille burcicole
Platane occidental	Pucerons, chenille burcicole, porte-case, chenille à tente estivale, tinguidé, tordeuse à bandes obliques. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. Chenille à houppes. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Arbres d'ombrage, plantes ornementales, plantes de couverture (comme le cotonéaster, le saule, le sorbier d'Amérique et le cerisier de Pennsylvanie)	Tenthrède limace (larves) L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Arbre de neige	Pucerons, aleurode des serres, tétranyque à deux points

UTILISATION SUR	ORGANISMES NUISIBLES
Cerisier tardif	Chenille à houppes. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON.
Saule	Pucerons, chenille burcicole, calligraphe du saule (larves), chenille à tente estivale, spongieuse. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. Notodonte marbrée, psylles, tenthrèdes (défoliateur libre : à tête noire du bouleau), livrées (d'Amérique, des forêts). L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. chenille à houppes. L'APPLICATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE APRÈS LA FLEURAIISON. Cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Glycine	Pucerons, cochenilles, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
If	Cochenilles
Yucca	Thrips des fleurs, cochenilles (larves mobiles : floconneuse de l'érable, de la pruche, australienne, virgule du pommier, lécanie)
Zinnia	Thrips des fleurs, aleurode des serres, tinguidé, mineuse

MODE D'EMPLOI POUR LES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL, BOISÉS DE FERME, PÉPINIÈRES D'ARBRES, BRISE-VENT, EMPRISES :

Dans les boisés de ferme, les brise-vent et les emprises, l'acéphate peut être appliqué SEULEMENT à l'aide d'équipement d'application manuel pour un traitement localisé.

Toxique pour les abeilles. Pour les arbres qui attirent les insectes pollinisateurs : NE PAS appliquer pendant la période de floraison des arbres ou de libération du pollen ni les neuf (9) jours précédant la période de floraison des arbres ou de libération du pollen. Cette restriction ne s'applique pas aux conifères : pin, sapin, genévrier, épicéa, thuya occidental, cèdre, pruche, cyprès, if, arbres de Noël vivants.

Taux : 657 grammes de produit/1 000 L

Intervalle minimum entre les applications : 21 jours

--	--

UTILISATION SUR	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Puceron, légionnaire (d'automne, de la betterave, à bandes jaunes), chenille burcicole, arpeuteuse (d'automne, du printemps), porte-case, chenille à tente estivale, thrips des fleurs, thrips du glaïeul, aleurode des serres, spongieuse, punaise réticulée, larves de la galéruque de l'orme et de la chrysomèle du saule, mineuse, cercope des prés, cochenilles farineuses, perce-rameau du pin, tordeuse printanière du chêne, tordeuse à bandes obliques, psylles, tenthrède, limace des rosacées, notodonte marbrée, cicadelle de la pomme de terre, cécidomyie du rosier, cochenilles (larves mobiles : lécánies, cochenille floconneuse de l'érable, de la pruche, virgule du pommier, australienne), tenthrèdes et diprions (défoliateurs libres : tenthrède à tête noire du bouleau, à tête noire du frêne, à tête jaune de l'épinette, diprion de Leconte, du pin sylvestre), tétranyque, pyrale du tournesol, livrée (d'Amérique, des forêts), noctuelle verdoyante, chenille à houpes, chenille à col jaune	Consulter le Service canadien des forêts ou l'organisme provincial compétent pour savoir à quel moment appliquer le traitement et pour connaître la méthode de traitement. NE PAS appliquer sur l'orme d'Amérique, le pommier décoratif, l'érable à sucre, le peuplier deltoïde, le gainier rouge et weigelia, car le feuillage pourrait être endommagé. Avant de traiter des variétés rares ou inhabituelles, il est conseillé de tester le produit sur quelques plantes avant d'en traiter un grand nombre. Après l'application, nettoyer le pulvérisateur en le rinçant à l'eau. Ne pas utiliser de javellisant ménager ni d'agent de nettoyage.

MODE D'EMPLOI SOUS FORME D'INJECTIONS DANS LES ARBRES

POUR UTILISATION DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX PAR INJECTION POUR LA SUPPRESSION DES ORGANISMES NUISIBLES INDIQUÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE (Se référer au tableau sous la rubrique MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES ET LES PLANTES ORNEMENTALES ci-dessus)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT PAR INJECTION POUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES OU LES CONIFÈRES ORNEMENTAUX :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que **UPL AgroSolutions Canada Inc.** dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, **UPL AgroSolutions Canada Inc.** n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INJECTIONS DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX

ORTHENE 97% SG peut être injecté dans les arbres à feuilles caduques et conifères ornementaux se trouvant aux endroits suivants : zones résidentielles, terres agricoles, fermes, centres d'affaires et de bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels multifamiliaux, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, ravins, terrains de jeux et terrains de sport, afin de supprimer les organismes nuisibles indiqués dans le tableau sous la rubrique **MODE D'EMPLOI SUR LES ARBRES** ci-dessus.

- Ne pas utiliser sur les arbres servant à produire des fruits, des noix ou du sirop pour la consommation.
- Les applications ne sont pas recommandées pour les arbres d'un diamètre à hauteur d'homme (dhh) de 7,5 cm ou moins.
- Maximal d'une application par arbre par période de 24 mois.
- Les non-utilisateurs ne doivent pas pénétrer dans la zone traitée tant que tout l'insecticide

n'est pas injecté dans les arbres.

Les opérations de mélange doivent être exécutées par un opérateur accrédité ou sous la supervision d'un opérateur accrédité. Pour les opérations de mélange et de chargement, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, un respirateur, une combinaison, un tablier en néoprène, des gants en nitrile et des bottes en caoutchouc. Pour les injections, l'équipement de protection individuel doit comprendre des lunettes de protection, une combinaison, des gants de nitrile et des bottes de caoutchouc.

TOXIQUE pour les abeilles, les oiseaux et les mammifères. Ce produit est systémique et est transporté dans tout l'arbre, vers le haut. Les abeilles, les oiseaux et les mammifères peuvent être exposés à des résidus présents dans le pollen et/ou le nectar des fleurs, les fruits, les graines ou la sève résultant des injections dans les arbres. SAUF POUR LES CONIFÈRES, L'APPLICATION DOIT ÊTRE FAITE APRÈS LA FLORAISON. L'application après la floraison réduit le risque pour les insectes pollinisateurs.

Dose d'emploi

Prémélanger **ORTHENE 97% SG** à raison de 100 grammes par 45 mL d'eau, ou 221 grammes par 100 mL d'eau, pour les méthodes et doses d'application suivantes par injection.

Appliquer 0,3 mL pour chaque 2,5 cm de dhh de l'arbre. Établir le diamètre de l'arbre traité par injection à la hauteur de la poitrine. Multiplier le diamètre (cm) de l'arbre par 0,3 mL afin d'obtenir la quantité totale nécessaire d'insecticide **ORTHENE 97% SG**. Injecter **ORTHENE 97% SG** en suivant les instructions ci-après ou en utilisant l'injecteur rechargeable EcoJect System de BioForest Inc. Consulter le manuel de l'utilisateur du système EcoJect et la section MÉTHODE D'APPLICATION PAR INJECTION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX, ci-après, pour savoir comment percer les trous d'injection, établir le nombre de trous d'injection et déterminer le nombre de cartouches rechargeables à utiliser par arbre.

Si un mélange moins visqueux (plus liquide) est nécessaire pour être compatible avec la méthode d'injection (p. ex., pipette), prémélanger **ORTHENE 97% SG** à raison de 83 g par 50 mL d'eau et appliquer 0,4 mL pour chaque 2,5 cm de dhh de l'arbre.

MÉTHODE D'APPLICATION PAR INJECTION SUR LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET CONIFÈRES ORNEMENTAUX

Petits arbres (méthode de la pipette) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique ni la marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Remplir la pipette fournie de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Si la quantité d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer dépasse le volume de la pipette, remplir entièrement la pipette et soustraire le volume de la pipette de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Remplir ensuite la pipette de la quantité restante à appliquer et poursuivre l'application. Répéter l'opération, au besoin. Si une pipette de 1 mL est utilisée, remplir celle-ci pour en injecter le contenu dans chaque trou.
3. Insérer la buse de la pipette dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et activer la pompe de la pipette. Chaque coup de pompe permet d'injecter 1 mL de produit dans le trou.
4. Après avoir rempli chaque trou d'insecticide **ORTHENE 97% SG**, sceller le trou avec de la cire d'abeille.

Petits arbres (méthode de la seringue) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie ou percer à la profondeur indiquée sur la mèche de 5/32 po. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique nila marque de profondeur de la mèche de 5/32 po. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Utiliser un bout de cathéter pour éviter les perforations et les blessures. Remplir la seringue à capacité ou de la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer.
3. Insérer le bout de cathéter de la seringue dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et appuyer sur le piston de la seringue tout en suivant le mouvement du piston le long des graduations en millilitres. N'appuyer sur le piston que sur une distance correspondant à 1 mL, tel qu'indiqué sur le cylindre de la seringue. Une quantité de 1 mL de produit sera ainsi injectée dans le trou.
4. Reprendre la troisième étape pour chaque trou percé dans l'arbre et sceller ensuite chaque trou avec de la cire d'abeille.

Grands arbres (système EcoJect) :

1. Percer d'avance le nombre de trous nécessaire pour recevoir la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer. Chaque trou recevra 4 mL de produit; par conséquent, en divisant par 4 la quantité totale d'insecticide **ORTHENE 97% SG** à appliquer, on obtient le nombre de trous nécessaire. Utiliser la mèche de 5/32 po fournie et percer uniquement à la profondeur indiquée sur la mèche. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous peuvent être percés dans un angle de 90 degrés par rapport à l'arbre et disposés autour de la base de l'arbre, tout juste au-dessus de la couronne.
2. Enfoncer la buse du système EcoJect dans le trou (avec un marteau au besoin) afin de créer un joint entre la buse et l'arbre. Fixer la cartouche EcoJect pleine à la buse. Cela aura pour effet d'activer le mécanisme de la pompe et injectera 4 mL d'insecticide **ORTHENE 97% SG** dans le trou.
3. Enlever en même temps la buse et la cartouche du système EcoJect et sceller le trou avec de la cire d'abeille.
4. Reprendre les étapes 2 et 3 pour chaque trou percé dans l'arbre.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que **ORTHENE 97% SG** contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à **ORTHENE 97% SG** et à d'autres insecticides du groupe 1B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés

chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le ORTHENE 97% SG ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc au 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et ORTHENE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.